

FICHE DE POSTE ASSISTANT DE JUSTICE

Localisation : Tribunal Judiciaire de Strasbourg

Service d'affectation : Service de l'application des peines

Mission générale :

L'assistant de justice apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats pour l'exercice de leurs attributions. Il agit sous l'autorité et la responsabilité du magistrat. Il ne dispose d'aucun pouvoir juridictionnel : il ne prend en aucun cas de décision.

Missions du poste :

Dans le cadre de son affectation au service de l'application des peines, l'assistant de justice travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences et commissions d'application des peines par des recherches et analyses juridiques, la rédaction de synthèses de dossiers, de projets de décisions ou de notes. Il travaille également en lien avec les services du parquet, notamment de l'exécution des peines, et la chargée de mission violences intrafamiliales.

L'affectation d'un assistant de justice auprès des cinq cabinets de juge de l'application des peines permettra, en ce qui concerne le milieu fermé, de contribuer à la préparation des commissions d'application des peines, et, en ce qui concerne le milieu ouvert et semi-ouvert, de réduire le délai de traitement des dossiers, notamment de dossiers de demandes d'aménagement de peines pour lesquels une décision peut être prise hors débat.

Placé sous la tutelle du magistrat coordonnateur du service de l'application des peines, l'assistant de justice sera notamment appelé à :

- Participer à la préparation et au suivi des audiences (synthèses de dossiers, préparation de projets de jugements) ;
- Contribuer à la préparation des commissions d'application des peines et aux suites à y donner ;
- Contribuer à la gestion des alarmes relatives aux mesures de détention à domicile sous surveillance électronique ;
- Elaborer des projets de décisions d'aménagement de peine prises hors débat ;
- Effectuer des travaux de recherche juridique, rédaction de fiches synthétiques sur les réformes en matière d'application des peines, constitution de recueils de données textuelles et jurisprudentielles sur des thématiques précises (par exemple sur le bracelet anti rapprochement, sur la libération sous contrainte, sur les réductions de peine).

Savoirs :

- Maîtrise de l'organisation judiciaire
- Bon niveau en droit pénal et procédure pénale

Savoir-faire :

- Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet
- Qualités d'analyse, de rédaction et de synthèse

Savoir-être :

- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité et adaptabilité
- Discrétion

Conditions:

- L'assistant de justice doit être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat.

- L'assistant de justice est nommé pour une durée de deux ans renouvelable deux fois et travaille à raison de deux jours par semaine.
- Il est attribué à l'assistant de justice une indemnité de vacation horaire.

Contact :

Philippe BABO, président du tribunal judiciaire de Strasbourg

Téléphone : 03-88-75-27-91

Courriel : p.tj-strasbourg@justice.fr